

Appel à candidature Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université Clermont Auvergne

Le mandat du Doyen de l'UFR d'Odontologie de l'Université Clermont Auvergne arrive à échéance le 6 décembre 2023.

Le Conseil de l'École procédera le **21/11/2023** à l'élection du nouveau Doyen parmi les candidatures déclarées. Ce dernier entrera en fonction à la date du 7 décembre 2023.

CONDITIONS DE CETTE ÉLECTION

Conformément à l'article L.713-3 4ème alinéa du code de l'éducation et aux statuts de l'UFR d'Odontologie, articles 10 et 11 :

- Le Doyen de l'UFR d'Odontologie est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs, en fonction dans l'UFR et participant aux enseignements, qui auront déposé leur candidature ;
- Le Doyen de l'UFR d'Odontologie est élu par l'ensemble du Conseil de gestion, à la majorité absolue de ses membres lors des deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, et les professions de foi éventuelles, doivent être adressées ou déposées auprès du secrétariat du Doyen, au plus tard le 10/11/2023 à 16h00.

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Clermont-Ferrand, le 11/10/2023,

Le Président,

Mathias Bernard

